

Le 6 avril 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à huis clos par voie de vidéoconférence le mardi 6 avril 2021, de 20 h à 20 h 55, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire.

Sont présents à cette vidéoconférence:

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des états financiers de la municipalité pour l'année 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er mars 2021
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 1er mars 2021
7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021
8. Approbation et autorisation des comptes à payer
9. Adoption des états financiers de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest pour l'année 2020
10. Rapport de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest pour l'année 2020
11. Rapport d'organismes
12. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 351
13. Résolution attestant la véracité des frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Présentation et adoption des états financiers de la municipalité pour l'année 2020

Madame Jessy Lemieux de la firme Mallette présente le rapport du vérificateur et les états financiers de l'exercice 2020 de la municipalité et donne toutes les informations nécessaires aux questions posées.

049-2021

050-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter lesdits états financiers 2020 tel que présentés et d'autoriser Mme Anne Desjardins

Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les attestations requises.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er mars 2021

051-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 1er mars 2021 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021

052-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

6. Suivi du procès-verbal de la séance du 1er mars 2021

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2021.

7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2021.

8. Approbation et autorisation des comptes à payer

053-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 69 532,92 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

9. Adoption des états financiers de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest pour l'année 2020

M. Dany Chénard présente les états financiers pour l'année 2020;

Des revenus réalisés en 2020 pour un montant de 1 365 217 \$ comparativement à un budget de 378 621 \$ et des dépenses réelles de 1 418 239 \$ pour un déficit avant amortissement et remboursement de dettes de 53 022 \$. L'écart entre le budget et le réel s'explique par le feu de la Tourbière.

Toutefois après l'amortissement, le remboursement de la dette et les affectations, la Régie termine l'année avec un surplus de 40 299 \$. L'excédant accumulé en début d'année était de 737 018 \$ et en fin d'exercice 2020 à 683 996 \$.

La Régie avait prévu une réserve afin d'affronter les sinistres majeurs, cette réserve était de 144 490 \$ et après le feu de la Tourbière elle est maintenant de 57 490 \$.

M. Étienne Brodeur demande quelle incidence le feu de la Tourbière a eu sur les résultats financiers.

M. Chénard mentionne que la majorité des dépenses ont été remboursées par le Ministère de la Sécurité publique et par la SOPFEU qui n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers.

EN CONSÉQUENCE,
054-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les états financiers de la Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

10. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

M. Dany Chénard informe les élus que la dernière rencontre s'est tenue en présentiel le 16 mars dernier.

Il a été mentionné que la réclamation en lien avec le feu de la Tourbière était complétée et finale.

En ce qui concerne le site Internet, sa mise à jour devrait être complétée à la fin juin 2021. Il contiendra beaucoup d'informations tel les indices de sécheresse, etc.

Un nouveau permis de brûlage est à venir au courant du mois prochain, la Régie souhaite l'entériner lors de la prochaine rencontre, fin avril.

11. Rapports d'organismes

M. Étienne Brodeur conseiller, mentionne que le Comité consultatif en urbanisme a tenue une rencontre par vidéoconférence aujourd'hui pour traiter une demande de dérogation mineure et que la recommandation du Comité devrait nous être transmise pour la prochaine séance.

M. Réal Lévesque conseiller, mentionne qu'il a assisté à un Webinaire 31 mars intitulé *contrainte d'isolement un défi collectif*, le but était de donner de la formation aux personnes âgées afin de leur enseigner à utiliser une tablette et les plateformes Web. Expérience dans deux résidences de Sainte-Foy, les cours sont donnés à distance, ils ont pu constater que 51 % des personnes âgées avaient une tablette et 37 % utilisent des ordinateurs donc la formation est un peu différente. Ils ont mentionné qu'il est possible pour une municipalité de faire une demande afin d'avoir ce support pour les personnes âgées moyennant certains coûts. Ils s'adaptent au besoin et au milieu. C'est un service qui est nouvellement offert.

En ce qui concerne la garderie au niveau de plaintes en communications ou difficultés de rejoindre le personnel. Il y a eu une période où il y avait des difficultés avec les équipements informatiques, mais tout semble être entré dans l'ordre.

Concernant le recrutement des éducatrices, ils ont eu la permission temporaire de pouvoir fonctionner avec 2 éducatrices qualifiées et 2 éducatrices non qualifiées. Cette permission est pour une période de 9 mois. En autant qu'il y ait toujours une personne qualifiée avec les enfants.

Mme Manon Bélanger mentionne que les appels téléphoniques n'étaient également pas retournés.

La réponse reçue des employés c'est que les systèmes de communication étaient déficients.

12. Adoption du règlement d'emprunt numéro 351

Mme Anne Desjardins, secrétaire-trésorière fait mention de l'objet du règlement d'emprunt numéro 351;

Règlement décrétant une dépense de 790 000 \$ et un emprunt de 790 000 \$ remboursable sur 20 ans pour la réalisation de plans et devis dans le cadre de travaux de collecte, d'assainissement des eaux usées et réfection des routes 132 et 287.

ATTENDU que ces travaux ont été reconnus admissible par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Primeau sous-volet 1.1, tel qu'il appert dans la lettre du directeur Monsieur Karim Senhji, ing. jointe en **Annexe A** au présent règlement;

ATTENDU que cette correspondance confirme que la prochaine étape consiste en la confection de plans et devis pour construction;

ATTENDU que l'estimation du montant des honoraires professionnels requis pour l'établissement des plans et devis et la réalisation des études nécessaires à cette fin s'élèvent à 790 000 \$, incluant les taxes nettes, tel qu'il appert dans l'estimation de l'ingénieure France Thibault datée du 17 mars 2021, dont un exemplaire est joint en **Annexe B** au présent règlement;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de décréter l'établissement de plans et devis, y compris des études préliminaires connexes pour des travaux de collecte, d'assainissement des eaux usées et réfection des routes 132 et 287;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie s'approprie l'article 1061, 3^e alinéas du Code Municipal en considérant que l'objet du règlement consiste à la réalisation de plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires connexes pour des travaux de collecte, d'assainissement des eaux usées et réfection des routes 132 et 287 et que le règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU que la municipalité est maître d'œuvre de la réalisation des plans et devis pour des travaux qui seront effectués sur des routes du ministère des Transports et qu'une partie de ces honoraires leur seront facturés, et ce, selon le protocole d'entente numéro 202101, dont un exemplaire est joint en **Annexe C**;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par M. Réal Lévesque conseiller lors de la séance du conseil municipal tenue le 29 mars 2021 et que Mme Lynda Lizotte conseillère a présenté et déposé le projet de règlement numéro 351 à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 351 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 351, la secrétaire-trésorière, Mme Anne Desjardins a fait mention de l'objet de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

055-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu par les membres présents du conseil que le présent règlement numéro 351 soit adopté.

13. Résolution attestant la véracité des frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 51 068 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

056-2021 POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Mme Lynda Lizotte

Appuyé par M. Réal Lévesque

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

14. Correspondance

14.1 MAMH – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Une aide financière d'un montant de 9 748 \$ dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 a été déposée au compte de la Municipalité.

14.2 CPTAQ

La Commission de protection du territoire agricole du Québec envoie à la municipalité un avis de conformité dans le dossier de 9016-7404 Québec inc.

14.3 MRC de Kamouraska

Nomination des inspecteurs régionaux et inspecteurs suppléants

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adhère à *l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement* concluent avec la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment embauché madame Janie Roy-Mailloux, à titre d'inspectrice régionale, afin d'être en mesure d'assumer ses obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière;

ATTENDU QUE madame Roy-Mailloux est susceptible d'intervenir sur le territoire de l'ensemble des 14 municipalités qui adhèrent à ladite entente;

ATTENDU QU' en conséquence, il y a lieu que les municipalités confirment l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement agissant sur leur territoire et désigne également les inspecteurs et inspectrices suppléants(es), dont l'inspectrice régionale nouvellement embauchée, madame Janie Roy-Mailloux, au sein de l'équipe d'inspection régionale de la MRC de Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE,
057-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur
Appuyé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que le conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie nomme Gilles Plourde à titre d'inspecteur régional en bâtiment et en environnement et désigne également mesdames Hélène Lévesque et Janie Roy-Mailloux, ainsi que monsieur Donald Guy à titre d'inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement suppléants.

14.4 MMQ – Mutuelle des municipalités du Québec

La mutuelle annonce une ristourne de 2 M\$ à ses membres.

14.5 Santé mentale Québec Bas-Saint-Laurent

Proclamation de la Semaine de la santé mentale

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les facteurs de robustesses en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du **3 au 9 mai 2021**;

CONSIDÉRANT QUE la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** »;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

EN CONSÉQUENCE,
058-2021

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité De Saint-Denis-De La Bouteillerie proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

14.6 URLS – Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent

Demande de renouvellement d'adhésion

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'URLS en date du 23 mars 2021 concernant le renouvellement de l'adhésion;

CONSIDÉRANT qu'en adhérant à l'URLS les organismes peuvent bénéficier de différents programmes et services, dont :

- Accès aux programmes, aux services et aux événements de qualité organisés par l'URLS du Bas-Saint-Laurent
- Accès à meilleur coût aux formations offertes
- Services professionnels d'animation ou de soutien gratuits
- Représentation des intérêts de la région

EN CONSÉQUENCE,
059-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion à l'Unité de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent au montant de 100 \$ pour l'année 2021-2022.

14.7 Relais Vélo Aldo Deschênes

Demande d'autorisation de circuler

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes participants au *Relais Aldo Deschênes* parcourront une distance de 300 km entre Lévis et Rimouski, le 28 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce relais est d'amasser des fonds pour la recherche contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le parcours se fera via la route 132 et qu'en conséquence pour la sécurité des cyclistes, le Ministère des Transports exige une résolution des municipalités et villes qu'ils traverseront;

EN CONSÉQUENCE,
060-2021

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité de membres présents d'autoriser le passage des cyclistes du *Relais Aldo Deschênes* dans la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie le 28 août 2021.

**14.8 Les P'tits Gobe-Lait
Campagne de financement 2021**

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif, depuis 16 ans a pour mission d'informer et de soutenir en matière d'allaitement maternel;

ATTENDU QUE pour la prochaine année, l'organisme souhaite travailler à rejoindre plus de mères de famille dans le but de les soutenir adéquatement surtout dans l'isolement en période de pandémie;

ATTENDU QUE pour obtenir des conseils et du soutien moral, il est important de consulter une personne formée en allaitement maternel;

ATTENDU QUE la mission de l'organisme est de s'assurer de donner toutes les chances possibles aux nouveau-nés pour qu'ils aient un meilleur départ dans la vie;

EN CONSÉQUENCE,
061-2021

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'apporter un support à l'organisme par une contribution de 50 \$.

14.9 Tables de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent
cette instance de concertation à but non lucratif est un acteur collectif régional né d'une volonté commune des acteurs du secteur bioalimentaire de la région;

ATTENDU QUE

ATTENDU QUE le plan régional de développement bioalimentaire 2020-2025 vient tout juste d'être lancé ;

ATTENDU QUE c'est le plan collectif régional et chaque organisation œuvrant dans le domaine du développement local et communautaire en soutien au secteur bioalimentaire qui est invité à prendre sa place comme membre afin de contribuer à la réalisation de cette importante mission de promotion du secteur et de soutien au développement bioalimentaire bas-laurentien;

EN CONSÉQUENCE
062-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adhère à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2021-2022 pour un montant de 100 \$

14.10 FQM- Fédération québécoise des municipalités

Dans une lettre adressée à la Fédération québécoise des municipalités, la ministre Geneviève Guilbault annonce le report du paiement de la facture de la Sûreté du Québec dont les nouvelles échéances sont, le 30 septembre et 1^{er} décembre 2021.

15. Autres sujets

M. Réal Lévesque conseiller mentionne qu'en ce qui concerne les appels de la garderie qui n'étaient pas retournés, les boîtes vocales étaient également touchées par une panne.

16. Période de questions

Aucune question n'est portée à l'attention des membres du conseil municipal.

17. Clôture et levée de la séance

063-2021

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 55.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellierie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILET TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS (km pour dépôts frais poste)	141,68 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	21,16 \$
BASE 132	581,77 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	279,71 \$
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP	560,81 \$
COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ SALARIALE	65,06 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	637,36 \$
ÉCOLE J.-C.-CHAPAIS	50,00 \$
ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET	50,00 \$
FERME PIERRE GARON	3 257,62 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA	75,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	25,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	318,96 \$
G.LEMIEUX ET FILS	224,44 \$
HYDRO QUÉBEC	505,89 \$
JEAN-RENÉ LANDRY	700,00 \$
MARC PELLETIER ENR.	26,43 \$
MRC DE KAMOURASKA	8 362,32 \$
ORKIN CANADA	137,97 \$
PROMOTION KAMOURASKA	500,00 \$

RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 881,28 \$
SUZANNE DUBÉ (frais poste journal municipal)	73,04 \$
TABAGIE ACC. LUNIK INC.	115,45 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	28 713,04 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	4 067,39 \$
SOUS-TOTAL	54 946,26 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MARS 2021

SALAIRES (MARS 2021)	8 627,09 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MARS 2021)	3 653,77 \$
LA CAPITALE ASSURANCE	900,24 \$
VIDÉOTRON	157,58 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 082,78 \$
FRAIS BANCAIRE	165,20 \$
SOUS-TOTAL	14 586,66 \$
GRAND-TOTAL	<u>69 532,92 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2021 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 6 avril 2021

Annexe

Résolution

053-2021

Par: Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire-trésorière